

DE LA PROSPÉRITÉ À ‘SAOUDI’ À LA NOYADE AU ‘DARFOUR’¹ : L’HISTOIRE D’UN MARAIS AU RWANDA

Par An Ansoms et Jude Murison

Abstract

In this article, we present the case study of a marshland, located in the Southern Province of Rwanda, to illustrate the way in which rural policies have impacted upon the allocation of land for agricultural production, and upon the well-being of the rural population. We argue how the introduction of collective cultivation – coordinated by cooperatives – in combination with a policy of monocropping of commercially-oriented crop types, have not improved local living conditions. On the contrary, the technical and organisational aspects of the reorganisation of the marshland have introduced additional barriers upon smallholder farmers and particularly upon the poorer categories among them. We find that the reorganisation of the marshland has contributed to the replication and the reinforcement of polarisation between rich and poor, both within and outside of the marshland arena.

1. INTRODUCTION

Au cours des quarante dernières années, l’utilisation des zones maraîchères pour la production agricole a augmenté en importance au Rwanda. Ces vastes lopins de terres sont localisés dans les vallées séparant les multiples collines que compte le Rwanda. Historiquement, ces zones n’étaient pas utilisées pour la production agricole mais plutôt pour la chasse ou la pêche, ou pour faire paître les vaches.² Cependant, confrontés à une rareté de terres croissante au cours des décennies, les paysans se sont tournés de plus en plus vers les marais pour y cultiver des denrées alimentaires. Pendant les années 1970, le régime Habyarimana a instauré une politique de développement des marais visant la production agricole à grande échelle. Vers le début des années 1980, une large variété d’arrangements institutionnels formels et informels réglaient l’accès au marais : (1) des droits d’usage alloués par l’État, lequel considérait les marais comme propriété étatique ; (2) des droits d’usage garantis à condition d’être membre de systèmes collectifs (coopératives et autres) ; et (3) des droits d’usage implicites correspondant à l’investissement physique mis en œuvre pour défricher le marais et le cultiver de manière continue. Il est estimé que les marais représentent plus de 20 % des terres cultivables au Rwanda,³ et, selon van de Giesen & Andreini (1997),

¹ ‘Saoudi’ et ‘Darfour’ sont des métaphores auxquelles les personnes que nous avons interviewées ont fait référence, lors de nos entretiens, pour expliquer comment les conditions se sont modifiées dans le marais qui a fait l’objet de notre étude.

² CAMBREZY, L., “Conquête des marais au Rwanda et dynamique de population”, *Études rurales*, vol. 83, 1981, pp. 45-67.

³ REMA a fait un inventaire des marais en 2008, dont il résulte que le Rwanda dispose d’une surface de 278.536 hectares de marais, représentant 10,6 % de la surface du pays. Ces données sont citées in : REMA, *Rwanda State of Environment and Outlook Report*, 2009 (chapitre 7), en ligne sur www.rema.gov.rw (dernière consultation en juin 2012). Selon les Indica-

20 % de la production alimentaire au Rwanda provenait des marais vers le début des années 1990.⁴

Après la fin de la guerre en 1994, la manière « désorganisée » dont se faisait la production maraîchère a été jugée comme peu souhaitable par les autorités rwandaises. « L'exploitation durable » du potentiel des marais devenait un objectif crucial dans un contexte de forte croissance démographique et de rareté des terres. Ainsi, les marais sont devenus une zone pilote dans laquelle le gouvernement rwandais a décidé d'implanter sa politique de modernisation et d'intensification agricole par le moyen de réformes agraires et foncières. La politique agraire vise à améliorer l'importance relative du secteur au niveau de la croissance économique au moyen d'une adoption de techniques modernes (monoculture en combinaison avec l'utilisation de fertilisants), et au moyen de la promotion de l'échange des récoltes sur les marchés grâce à une spécialisation régionale en cultures obligatoires.⁵ Un autre objectif de la politique rurale – spécifié explicitement dans la loi foncière de 2005 – est de réduire la fragmentation des terres.⁶ La traduction en pratique de ces deux objectifs a abouti à une réorganisation profonde des marais rwandais.⁷

En termes d'organisation de l'espace, le patchwork traditionnel des plots dans le marais a, depuis 2005, été réuni en des lopins de terres plus larges. Le timing et la vitesse de cette transformation diffèrent de région à région. Cependant, une chose est commune : aucun individu ne peut obtenir des droits de propriété officiels dans le marais.⁸ Dans certaines régions, le gouvernement a rendu le marais accessible aux investisseurs privés en leur allouant de vastes zones en concession. Dans d'autres lieux, le gouvernement a donné mandat aux autorités locales d'allouer le marais à des associations paysannes (ceci a commencé en 2005-2007). Ces associations ont récemment (2009-2011) été obligées de se regrouper au sein de grandes coopératives officiellement reconnues. En plus du réaménagement de l'espace, les pratiques agraires dans les marais ont également été réorganisées. Les paysans ne peuvent plus combiner plusieurs cultures en même temps, mais doi-

teurs du Développement mondial, autour de 52,7 % de la surface rwandaise totale est cultivable (chiffre de 2009). BANQUE MONDIALE, *World Development Indicators Database*, CD-ROM, 2012.

⁴ Auteurs cités in : POTTIER, J., *Re-Imagining Rwanda: Conflict, Survival and Disinformation in the Late Twentieth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 211, note 8.

⁵ Cf. par exemple : GOUVERNEMENT DU RWANDA (GdR), *National Agricultural Policy*, Kigali, Ministry of Agriculture and Animal Resources, 2004 ; GdR, *Strategic Plan for Agricultural Transformation in Rwanda*, Kigali, Ministry of Agriculture and Animal Resources, 2004.

⁶ GdR, *Organic Law Determining the Use and Management of Land in Rwanda (N° 08/2005 of 14/07/2005)*, Kigali, Official Gazette of the Republic of Rwanda, 2005.

⁷ CANTORE, N., *The Crop Intensification Program in Rwanda: A Sustainable Analysis*, Discussion Paper, Londres, Overseas Development Institute, avril 2011.

⁸ GdR, *Organic Law Determining the Use and Management of Land...*, *op. cit.*

vent se spécialiser dans une culture spécifique ayant un potentiel commercial, comme le riz ou le maïs.⁹

Dans cet article, nous présentons l’histoire d’un marais rwandais, situé dans la province du Sud, pour illustrer la façon dont les politiques rurales, ayant comme but de moderniser et professionnaliser le secteur agricole, y ont influencé le remembrement de l’espace et les conditions de vie des paysans locaux. Nous montrons comment la réorganisation a connu plusieurs phases (cf. schéma en annexe), chaque fois imposant de nouvelles restrictions aux paysans – et particulièrement aux plus pauvres parmi eux. Ceci a souvent mené d’ailleurs à leur expulsion pure et simple des marais. Les données du présent article proviennent d’une recherche exploratoire faite en 2006, et suivie d’une recherche approfondie sur base de discussions en groupes focaux que nous avons réalisée en 2007 et 2011. Nous avons parlé avec un échantillon représentatif de diverses catégories socio-économiques vivant sur une des ‘collines’ voisines de ce vaste marais sur lequel qu’on parle dans cet article.¹⁰

2. L’HISTOIRE D’UN MARAIS

2.1. Transformation en terre arable après 1994 : d’une brousse à ‘l’Arabie Saoudite’

Dans le passé¹¹, le marais était couvert de papyrus invasif et était utilisé pour la chasse et le pâturage.¹² La zone était peuplée d’animaux sauvages, comme des lions qui tuaient les vaches des habitants locaux. Entre 1974 et 1976, la population a commencé à défricher le marais, et un de nos participants a dit se souvenir du danger de ce travail puisqu’on risquait en permanence d’être attaqué par un fauve. L’espace disponible dans le marais était tellement vaste que quasiment tout qui le souhaitait pouvait y occuper un plot. Une des personnes interviewées (Groupe focal 2011) a mis l’accent sur le fait que des gens « de toute ethnie » se trouvaient là et avaient tous de bonnes récoltes. Les paysans étaient liés par un système de métayage avec les autorités locales, qui collectaient des taxes lors de la récolte. On parlait

⁹ GdR, *Economic Development and Poverty Reduction Strategy 2008-2012*, Kigali, Ministry of Finance and Economic Planning, septembre 2007.

¹⁰ Pour plus de renseignements quant à la méthodologie suivie, voir : ANSOMS, A., “Views from below on the pro-poor growth challenge: The case of rural Rwanda”, *African Studies Review*, vol. 53, n° 2, 2010, pp. 97-123. La ‘colline’ en question est administrativement appelée *umudugudu*. Ce terme renvoie à la division administrative à laquelle on donnait précédemment le nom de *cellule*.

¹¹ Nos interviewés n’ont pas mentionné s’ils faisaient référence à la période d’avant ou d’après l’indépendance.

¹² Pour une perspective historique concernant le changement agricole en des temps plus anciens, voir : LEURQUIN, P., “Agricultural change in Ruanda-Urundi: 1945-1960”, *Food Research Institute Studies*, vol. 4, n° 1, 1963, pp. 39-89.

en général du marais comme d'une vraie 'Arabie Saoudite' (cf. Saoudi dans le titre de cet article), pour symboliser la richesse que la population locale pouvait tirer de son sol, et l'importance de cette zone en ce qui concernait les moyens de subsistance d'un grand nombre d'autres habitants. L'accès au marais était majoritairement réservé à ceux qui avaient la capacité physique d'y cultiver. Vu que les zones maraîchères étaient (et elles le sont toujours) sujettes à des inondations, cet accès au marais était également une question de courage, celui de recommencer le défrichage chaque fois que l'eau finissait par se retirer. Rappelons que, dans certaines zones, l'administration Habyarimana exigeait des paysans de se regrouper en associations ou coopératives pour accéder au marais¹³ ; ceci ne semble pas avoir été le cas dans la localité où nous avons séjourné. Aucun de nos interviewés ne nous a parlé de formes collectives de culture avant 1994.

Pendant la guerre civile (1990-1993) et le génocide en 1994, les cultivateurs ont abandonné le marais.¹⁴ À cause de leur nature géologique complexe, les marais ont été par contre un lieu de refuge pour les Tutsi et les Hutu modérés durant le conflit. Pendant la période qui a suivi 1994, en 1997 précisément, le PAM (Programme alimentaire mondial) a tenté d'y rétablir les activités maraîchères de manière organisée.

Tandis que ce projet était donc coordonné par une instance internationale, la sécurité était garantie par une unité de l'armée rwandaise ; ceci se justifiait par la présence d'*Interahamwe* présumés « se cacher » dans le marais. La population locale participait au projet, étant payée pour défricher le terrain. La personne se trouvant à la tête de l'unité de l'armée (on faisait référence à cette unité comme à « une brigade du FPR¹⁵ ») était quelqu'un que nous appellerons Eugène.¹⁶ Celui-ci instrumentalisait en réalité son poste de commandement pour s'approprier le contrôle du marais après la fin du projet PAM. Nous avons pu constater, pendant nos interviews de 2011 que les villageois parlaient de lui comme de « l'initiateur du projet » ayant œuvré « avec l'aide du PAM », ce qui indique qu'on lui attribuait un haut degré de légitimité. Et cependant, il est avéré qu'il avait quitté le marais en 1999, lors d'une inondation importante (Groupe focal 2006).

2.2. Passage des droits d'usage individuels à des droits collectifs : la domination de deux *brokers* influents

Après cette grande inondation, la terre devrait à nouveau être défrichée et travaillée avant de pouvoir être cultivée. Les paysans locaux prirent

¹³ Voir par exemple : JEFFREMOVAS, V., *Brickyards to Graveyards : From Production to Genocide in Rwanda*, Albany, State University of New York, 2002.

¹⁴ Pour plus de détails quant à l'impact de la guerre sur la production agricole, voir SPERLING, L., "The effect of the civil war on Rwanda's bean seed system: an unusual bean diversity", *Biodiversity and Conservation*, vol. 10, n° 6, 2001, pp. 989-1009.

¹⁵ Front patriotique rwandais.

¹⁶ Nous utilisons des pseudonymes pour toutes les personnes mentionnées dans cet article.

cela en charge, chacun revenant dans le marais pour s'occuper de 'son' lopin de terre. À l'époque, ils cultivaient surtout des produits destinés à leur consommation propre (haricots, sorgho, manioc, patates douces), mais certains récoltaient toutefois assez de denrées agricoles pour pouvoir aller en vendre sur le marché. Cependant, à un moment donné (probablement au début du nouveau millénaire), le maire a lancé une campagne visant à « aider la population à trouver un projet qui pourrait lui rapporter de l'argent » (Groupe focal 2007). Cette idée se basait sur la conception des autorités selon laquelle la population devrait modifier ses habitudes dans les marais et cesser de se focaliser sur des cultures alimentaires n'ayant « aucune valeur marchande » pour se tourner vers une production orientée résolument vers le marché.¹⁷

À partir de ce moment, les habitants n'ont plus eu voix au chapitre quant à la façon de gérer le marais proche de leur colline ; la gouvernance était entièrement aux mains de la commune.¹⁸ En 2002, la commune a cédé le contrôle d'une large section du marais à un entrepreneur (local), qu'on appellera Alphonse dans le texte qui suit, lequel profitait également d'un financement externe axé sur la production agricole.¹⁹

Cependant, une année plus tard, Eugène était de retour et prétendait qu'Alphonse avait commencé à utiliser une partie du marais qui était originairement dans « sa zone ». Il se tourna vers les autorités du district (précédemment, la commune), et utilisa des cartes pour prouver qu'une surface de 120 hectares était « sa partie » du marais. Eugène était à nouveau capable de réinstaller son contrôle sur la section du marais qui avait été impliquée dans le projet du PAM. Certains de nos interlocuteurs ont suggéré que son statut d'ancien militaire avait joué un rôle important lors de sa revendication de terre.²⁰ Ce retour d'Eugène, entrant en concurrence avec Alphonse, a conduit à des tensions au plan local, vu que nombre de paysans prirent le parti de

¹⁷ Pour des informations plus générales sur ce sujet, voir RUTUNGA, V., JANSSEN, B. H. *et al.*, "Soil use and management strategy for raising food and cash output in Rwanda", *Journal of Food Agriculture and Environment*, vol. 5, n° 3-4, 2007, pp. 434-441.

¹⁸ Pour plus d'informations quant aux divisions administratives, voir THOMSON, S., *Resisting Reconciliation. State Power and Everyday Life in Post-Genocide Rwanda*, PhD submitted in partial fulfilment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy at Dalhousie University, Halifax, Dalhousie University, 2009 (version mai 2009), p. 27 : « In 1994, Rwanda was organised into the following administrative hierarchy: 10 préfectures, 106 communes, 154 secteurs, and 9201 cellules, with each cellule being further sub-divided into groupings of ten households called *nyumbakumi*. In 2001, Rwanda's administration was reorganised into: 11 provinces, plus the city of Kigali, 106 districts, 154 sectors, and 9201 cells. In January 2006, the government again engaged in a sweeping administrative carve-up that reduced the number of provinces (from 11 to 4), districts (from 106 to 30), and sectors (from 154 to 416). »

¹⁹ Certains de nos interviewés ont fait mention d'une ONG comme source de ce financement ; d'autres ont dit qu'Alphonse recevait des intrants du programme du gouvernement RSSP (Rural Sector Support Project). Il est probable que les deux ont joué un rôle à un certain moment.

²⁰ Certains ont émis la possibilité que ce projet maraîcher ait en fait été destiné à la mise en place d'activités rémunératrices pour des soldats démobilisés.

l'un ou l'autre des deux camps opposés. Heureusement, ces divisions n'ont pas entraîné des violences étant donné que les autorités du district ont assez rapidement retracé les limites des deux 'territoires'.

Ce qui est particulièrement intéressant à analyser au sujet des actions de ces deux individus, c'est l'organisation de la production agricole qu'ils ont instaurée dans « leur » partie du marais. Alphonse adopta une approche semi-structurée. Il permit aux gens de demeurer sur les mêmes lopins de terre qu'ils avaient précédemment préparés et cultivés, et il leur a fourni des semences, du fumier et des fertilisants. Mais par ailleurs, il exigea que les paysans ne cultivent que du maïs, et qu'ils vendent ce maïs à lui seul et pour un prix fixé d'avance.²¹

Les opinions des paysans concernant ce système différaient beaucoup. Certains de nos interlocuteurs mentionnaient le prix avantageux payé par Alphonse : « Il peut avoir été un peu en dessous du prix du marché, peut-être 10 Frw²² par kilo, mais il aurait en tout cas été difficile pour nous de trouver un marché pour cette production de maïs. » Cependant, d'autres mentionnaient le fait que le maïs du marais d'Alphonse leur donnait « mal à l'estomac » : « Il prenait notre production en ne respectant pas ses promesses de nous donner un prix juste. » Ils assuraient que les prix offerts par Alphonse étaient les deux tiers de ceux du marché, ou même moins. Quant aux paysans qui essayaient de ramener leur maïs chez eux de manière « illégitime », ils étaient l'objet d'intimidations de la part des forces sécuritaires locales agissant au nom d'Alphonse. Une personne allait jusqu'à évoquer des violences : « En fait, on était battu même si on prenait un seul maïs chez nous. » À certaines occasions, les paysans refusaient de donner leur maïs à Alphonse à cause d'un désaccord sur le prix. Alphonse utilisait alors « la force » pour « s'accaparer de notre production » (Groupe focal, 2007).

Après que le gouvernement du Rwanda commence à promouvoir l'approche associative en tant que mécanisme d'action collective pour réguler et accroître la production dans les marais, Alphonse a incité les paysans à s'organiser en groupements. Il a établi un programme fixe de cultures qui définissait le calendrier de production. Cependant, les participants de plusieurs groupes focaux (recherche 2007) qualifiaient ces groupements d'« associations fantômes » ayant comme seul but de montrer aux autorités que les règles officielles étaient respectées. Notre recherche de 2007 a également dévoilé qu'Alphonse exigeait de la part des paysans des contributions financières tout au long de ce processus d'organisation en associations. (« À un certain moment il nous demandait 1000 Frw comme loyer pour 5 ans,

²¹ Pour une étude comparative, voir : NABAHUNGU, N. L., VISSER, S. M., "Contribution of Wetland Agriculture to Farmers' Livelihoods in Rwanda", *Ecological Economics*, vol. 71, 2011, pp. 4-12 ; et NABAHUNGU, N. L., VISSER, S. M., "Farmers' Knowledge and Perceptions of Agricultural Wetland Management in Rwanda", *Land Degradation and Development*, juillet 2011.

²² Francs rwandais.

[mais peu après] il exigeait de nouveau 1000 Frw et plus tard encore 1700 Frw. ») En outre, les gens devaient payer des taxes au district, taxes qui étaient toutefois limitées. Certains des interlocuteurs faisaient référence à des irrégularités, les riches payant par exemple des pourboires pour obtenir des droits d'usage sur des lopins maraîchers précédemment occupés par des paysans plus pauvres ou socialement moins forts, qui alors étaient chassés. Un de nos interviewés se souvenait notamment des *préférés* d'Alphonse, généralement des gens non originaires de la colline, qui avaient beaucoup de terres et dont les récoltes étaient abondantes. Plusieurs de nos interlocuteurs estimaient que – en comparaison avec la situation précédant l'arrivée d'Alphonse – un tiers des paysans environ avait perdu l'accès aux terres maraîchères. Plusieurs causes étaient identifiées : l'obligation de cultiver du maïs, l'obligation de cultiver selon un certain calendrier non flexible, l'exclusion suite au groupement des paysans en associations, et les réorganisations du marais qui ont eu lieu plus tard.

Eugène, de son côté, a adopté une approche de production en collectifs dès le moment de son retour (2003-2004) et a encouragé la population à travailler en association. En gardant le contrôle du marais dans ses mains, il a créé une coopérative (appelée *coopérative A* dans ce qui suit) composée d'un nombre d'associations qui comprenaient des habitants de toutes les collines entourant le marais. La coopérative A était l'agent organisateur rassemblant environ soixante associations (nombre approximatif - Groupe focal 2007), et chaque association se centrait sur une culture particulière dans une section spécifique du marais. Ce programme de monoculture s'insérait dans la politique agraire du gouvernement rwandais. Au début, l'accès à ces associations était possible pour des paysans relativement pauvres, mais au bout d'un an déjà, les pré-requis financiers pour devenir membre avaient fortement augmenté et créaient des divisions dans la population quant à l'accès au maraîchage. Par exemple, nos interviewés ont fait mention d'un prix de 100 Frw par mois à payer à la coopérative A en 2006. D'autre part, en 2007, chaque association devait verser un montant de 100.000 Frw à la coopérative en question²³, en plus d'un coût annuel (auquel nos interviewés donnaient le nom de « taxe ») de 1200 Frw par membre.

Les contributions financières n'étaient pas la seule barrière pour entrer et rester membre des associations et de la coopérative. Au cas où un

²³ Ce montant devait être payé quels que soient les terrains plus ou moins étendus alloués et le nombre de membres de l'association. La façon de collecter ce montant pouvait différer pour chaque association – des paiements uniques, des paiements à chaque récolte, des paiements mensuels. La destination exacte de ce montant n'était pas claire pour la plupart de nos interviewés. Certains pensaient que l'argent restait à la disposition de l'association même (par exemple, pour des emprunts), et d'autres, que l'argent devrait couvrir les frais de la coopérative (coûts de gestion) ; d'autres enfin suggéraient que l'argent allait dans les poches des présidents des associations et des coordinateurs de la coopérative. Ce coût financier était décrit par un de nos participants comme « un problème délicat vu que beaucoup de gens ne trouvent pas les moyens nécessaires ».

homme ou une femme membre devenait physiquement incapable de travailler dans le marais, il ou elle était obligé(e) d'embaucher des ouvriers pour cultiver à sa place. Autrement dit, ceux qui n'étaient pas aptes à travailler eux-mêmes, ou à payer de la main-d'œuvre, étaient obligés de quitter l'association. De plus, le fait d'être au courant des détails de ce processus de collectivisation était un élément déterminant pour comprendre l'importance de devenir membre des associations. Au début, adhéraient ceux qui étaient les mieux informés et qui jouissaient socialement de connexions solides ; ils réalisaient tout de suite les avantages d'être membre car ils savaient que la formation d'associations serait le seul moyen de leur garantir des droits d'accès au marais. Autrement dit, plus d'associations étaient fondées, moins il y avait de terres maraîchères disponibles, et moins également existaient des espaces pouvant être mis à la disposition des membres d'associations créées ultérieurement.

Ainsi, il devenait donc difficile d'entrer dans les associations créées au début du processus de collectivisation (considérées comme des associations plus profitables). Les paysans pauvres étaient désavantagés quant à l'accès à la terre dans le marais. De plus, des agriculteurs bien informés et possédant un grand nombre de relations (connus sous le nom de *capitas*) ont instrumentalisé le système pour s'assurer leur propre contrôle de l'accès à la terre. Ils fondèrent des associations dès le début de la collectivisation, et reçurent ainsi le droit de cultiver des sections substantielles du marais. Plus tard, ils se mirent à exiger de la part des autres paysans des montants considérables pour devenir membre de leurs associations (on nous a cité des sommes allant de 5000 à 6500 Frw). En outre, plusieurs interviewés nous ont exprimé leur incertitude concernant la marche à suivre concrètement pour devenir membre de certaines associations, une forme de secret y entourant le processus d'entrée.

Lors de notre recherche en 2007, certaines des associations dépendant de la coopérative avaient des membres qui cultivaient de manière individuelle, d'autres qui travaillaient en collectivité. Mais, dans tous les cas, on « cultivait ce qu'on nous disait de cultiver » (Groupe focal 2007). Certains se concentraient sur les arachides et le riz, d'autres combinaient le maïs et les haricots, d'autres encore cultivaient le riz au moment de notre recherche, mais allaient alterner les haricots à la saison sèche et le riz à la saison des pluies. En général, nos interviewés étaient assez contents de l'efficacité du système, qui donnait « une bonne récolte et de bons revenus ».

2.3. Vers une professionnalisation de l'entreprise agricole : le rôle des coopératives

En 2006, Alphonse a quitté le marais dans des circonstances étranges. Il y a eu à l'époque plusieurs versions sur la raison de son départ. Selon les uns, les autorités du district ne voulaient plus qu'il exploite le ma-

rais ; pour d'autres, il était en désaccord avec l'ONG locale avec laquelle il collaborait ; et enfin certaines rumeurs y voyaient simplement le résultat du fait que son contrat avec le district était terminé. Cependant, en 2011, nos interviewés nous donnaient une nouvelle version des événements : on nous suggérait que c'était Eugène qui était derrière le fait que Alphonse « avait été chassé ». La rumeur avait couru, en effet, qu'Eugène avait dénoncé Alphonse auprès des autorités du district en l'accusant de ne pas avoir traité la population correctement. Quoi qu'il en soit, tout de suite après le départ d'Alphonse, les gens ont continué à cultiver leurs lopins mais en s'accordant le libre choix de la culture qu'ils préféraient faire. En 2007 cependant, le district allait transférer le contrôle de cette partie du marais à la coopérative que nous appellerons par la suite « Coopérative B ».

Mais comparons tout d'abord les approches entrepreneuriales et de gestion différentes d'Alphonse et d'Eugène concernant toute cette opération maraîchère dans le marais. Commençons avec « l'approche Alphonse ». Notre recherche montre que les gens considéraient le style d'Alphonse comme étant « du harcèlement » à certains moments, mais comme étant « correct » à d'autres ; elle montre aussi que leurs opinions sur la personnalité d'Alphonse changeaient selon la personne interviewée et au cours du temps. Au cours des interviews faits avant le départ d'Alphonse, plusieurs personnes ont parlé de la façon dont il les avait exploitées (Groupe focal, 2006). Mais en 2007 – juste après son départ – les catégories de paysans les plus pauvres ont plutôt mis l'accent sur les bénéfices qu'ils avaient retirés du fait de son mode de gestion, et sur le développement qui avait été accompli grâce à son système. On le décrivait alors comme un vrai « patron », une personne qui aidait la population et la protégeait. On citait le fait qu'une fois, pendant une période de pénurie alimentaire, Alphonse avait acheté des haricots que les paysans pouvaient obtenir de lui à crédit. On citait également cet autre fait qu'il leur accordait des crédits pour payer les frais d'éducation et de santé. Il en ressortait pour nous la nette impression que c'étaient surtout les paysans les plus pauvres qui se sentaient découragés par son départ : une personne nous a même dit : « On a vraiment pleuré quand Alphonse nous a quitté, il était quelqu'un qui s'occupait des gens » (Groupe focal 2007). Les paysans plus dotés, par contre, continuaient à accentuer le caractère manipulateur du système d'Alphonse, fondé sur l'exploitation (Groupe focal 2007).

Le nouveau système de gestion adopté par la coopérative B à partir de 2007 a rendu l'accès à la terre maraîchère fort difficile pour les plus pauvres. Ceci explique, très probablement, le changement de leurs perceptions envers Alphonse. Sous la gestion de la coopérative B, le marais avait été nouvellement subdivisé en lopins de terre égaux. Pour devenir membre de la coopérative, les paysans devaient payer 3000 Frw. Cependant, ce montant s'était élevé peu après à 5000 Frw (certains nous ayant même raconté avoir payé 6500 Frw). Cet accroissement était expliqué par l'importance des coûts des semences et des fertilisants, que la coopérative devait couvrir. Tou-

tefois, d'autres interviewés pensaient qu'on avait augmenté les frais d'accès pour décourager les paysans pauvres lorsqu'on a vu que trop de personnes avaient exprimé leur volonté de devenir membres : on cherchait simplement à exclure ceux qui possédaient peu de moyens financiers.

Et effectivement, les pré-requis financiers avaient eu comme conséquence que seule une certaine catégorie de paysans pouvait désormais accéder au marais, tandis qu'avant – sous le système instauré par Alphonse – la catégorie socio-économique n'était pas tellement déterminante. Pendant nos interviews de 2007, les paysans pauvres exprimaient leur peur et désespoir quant à l'impact de ce nouveau système sur leurs moyens d'existence : « Si on ne nous laisse pas exploiter le marais, nous sommes morts. ». Ou encore : « Nous allons mourir si la situation actuelle continue. » (Groupe focal 2007). Même ceux qui pouvaient – avec difficulté – accéder à la coopérative se souvenaient avec nostalgie de ce passé où « on cultivait beaucoup de terres, et donnait peu de taxes » (Groupe focal 2007). Les paysans riches, cependant, pouvaient à ce moment acheter l'accès à plusieurs lopins de terre – au nom d'autres membres adultes de leur famille. Ceci était 'officiellement' contre les règles du jeu, et certainement pas quelque chose que l'on faisait ouvertement. D'autre part, circulaient des rumeurs selon lesquelles certains paysans privilégiés – l'*encadreur* de la coopérative et les autorités associatives – n'avaient pas payé les contributions financières requises, alors qu'ils avaient bien accès au marais.

Au moment de notre retour en 2011, les controverses autour du fonctionnement de la coopérative B s'étaient calmées. À première vue, ceci nous parut surprenant, d'autant plus que la part sociale à payer pour accéder aux terres dans cette partie du marais avait progressivement augmenté jusqu'à atteindre 20.000 Frw, l'équivalent de plus d'un mois de salaire de la main-d'œuvre journalière (de 600 à 700 Frw par jour). Cependant, ce montant pouvait être payé par tranches de 3000 à 5000 Frw à l'occasion des récoltes. Plusieurs de nos participants des groupes focaux les plus pauvres ont avoué qu'ils n'avaient pas pu payer ces frais d'accès, mais, quatre ans après la fondation de la coopérative, ils semblaient – même si c'était de manière réticente – avoir accepté la situation. De leur côté, les membres de la coopérative eux-mêmes semblaient assez contents de la manière dont elle était gérée.

Étudions ce système de manière plus approfondie. Autour de 2011, chaque personne cultivait ses propres champs, mais en adoptant les cultures choisies par la coopérative. À ce moment, on alternait le riz (janvier – mai) et le maïs (juin – juillet, puis de nouveau en octobre).²⁴ Chaque membre de la coopérative devait acheter la semence du maïs auprès de la coopérative pour 400 Frw le kilo. Les paysans ne pouvaient pas utiliser la semence de la sai-

²⁴ Sur des terres de moindre qualité près de la rivière – et ainsi confrontées à un risque d'inondation très fréquent – on cultivait des haricots. Ceux qui travaillaient sur ces terres pouvaient ramener leur récolte à la maison.

son précédente, car ce marais est inclus dans un projet de la RADA²⁵ qui vise à multiplier les semences. À la fin de la saison, la récolte de maïs devait être transférée à la coopérative, qui la vendait à la RADA. Les paysans recevaient leur part sur un compte bancaire que chacun d'eux devait avoir. Durant la dernière saison avant nos recherches de 2011, ils recevaient 400 Frw par kilo, dont 100 Frw étaient prélevés par la coopérative pour couvrir ses dépenses (la construction du bureau de la coopérative, les inputs, les coûts de stockage, les coûts d'emballage). Quasiment tous nos interviewés semblaient satisfaits du prix reçu qui « était élevé comparé à ce qu'on pouvait recevoir ailleurs ». La coopérative prévoyait qu'un service de sécurité évitait le vol de la récolte du maïs par les producteurs eux-mêmes ou par d'autres ; cependant, il semblait possible, pour les paysans connaissant des difficultés alimentaires, de négocier la chose afin de pouvoir ramener un peu de maïs à la maison. Le riz, d'autre part, pouvait être emporté à la maison dans sa totalité après une contribution de 1000 Frw aux fonds de la coopérative. Nos interlocuteurs étaient très en faveur de ce système, qui leur permettait soit de consommer ce riz, soit de chercher un marché où le vendre eux-mêmes (et au meilleur prix possible). Les haricots, généralement cultivés sur les terres les moins favorables, pouvaient également être amenés à la maison.

Le fait que les membres de la coopérative B pouvaient amener leurs récoltes chez eux (pour le riz et les haricots) ou qu'ils recevaient un prix favorable (pour le maïs) était fortement apprécié par nos interlocuteurs. Nos interviewés affirmaient que « la coopérative B est une coopérative bien organisée » qui « cherche un marché pour la récolte avant même que la saison commence », et qui « paie l'argent correctement [conformément aux promesses faites] et à temps [peu après que la récolte lui a été livrée] ». Un interviewé accentuait également l'avantage du fait que les membres pouvaient obtenir un crédit auprès de la coopérative pour des frais urgents, qu'on ne repayait qu'au moment de la récolte.

Tournons maintenant vers « l'approche Eugène ». Cette appréciation relativement positive de la gestion de la coopérative B contrastait fortement avec la perception qu'avaient les gens quant aux arrangements organisationnels de la coopérative A, gérée effectivement par Eugène. Nous avons reçu des messages très confus concernant les contributions que les gens ont dû payer entre 2007 et 2009 ; apparemment c'était sur une base ad hoc mais il n'y avait pas de règles claires. Un interviewé se souvenait comment, au cours de 2008, ils ont eu à payer 5000 Frw pour le mariage d'Eugène, « duquel on n'est même pas sûr qu'il ait eu lieu ». « Ceux qui ne contribuaient pas, pouvaient être chassés du marais » (Groupe focal 2011). Sur le plan de ce qui s'est passé depuis 2009, les données sont plus uniformes. En 2009, la coopérative était « restructurée »²⁶, ce qui semble avoir été le prétexte d'une

²⁵ La RADA (Rwanda Agricultural Development Authority) est une agence du gouvernement.

²⁶ Nos interlocuteurs faisaient référence aux 'militaires' qui réorganisaient l'accès au marais : « Ils sont venus et nous ont mis dans la mauvaise partie du marais, au Darfour. » Il n'est pas

remise en question des droits existants dans le marais. À ce moment, tous les membres devaient payer 2000 Frw de taxe par bloc (lopin de terre standard dans cette coopérative), 10.000 Frw par bloc comme *part sociale* pour la coopérative, et encore 10.000 Frw par bloc après la récolte pour pouvoir maintenir les droits d'accès. Par conséquent des douzaines de familles, ne pouvant pas payer de telles sommes, perdaient leur accès au marais. Mais également ceux qui pouvaient payer (une partie), n'étaient pas sûrs de se garantir l'accès à leurs terres habituelles : plusieurs parmi ceux-ci recevaient d'autres terres, souvent localisées dans la partie du marais qu'on appelait 'Darfour'²⁷ (cf. le titre de cet article). Cette appellation était utilisée pour désigner la mauvaise partie du marais qui est fréquemment sujette à des inondations (« un océan d'eau »), et adaptée seulement à la culture des haricots (les terres avoisinant la rivière, comme nous l'avons mentionné supra).

Plusieurs des meilleurs champs étaient occupés par de nouveaux acteurs, auxquels on se référait comme étant « des riches, militaires, ou autorités [des districts voisins] et de Gitarama », ou encore « les autorités de secteur et de cellule, les professeurs, et les businessmen [des districts proches] ». Un de nos interviewés précisait : « Eugène et son agronome ont décidé qui pouvait entrer, et ils permettaient l'accès à ces riches, même si les paysans locaux pouvaient trouver les moyens nécessaires.²⁸ Certains disaient que ces riches ont corrompu le chef de zone. » Une autre personne nous a dit : « Le marais est devenu une zone de business. Ceux avec les moyens reçoivent des terres, et nous, nous avons reçu le reste. [...] Le jour où le marais fut redistribué, toutes les portes se sont fermées (de l'hôpital, du district, des magasins). [...] Les entrepreneurs se sont mis ensemble, les autorités se sont mises ensemble, et ils sont tous venus avec leurs voitures pour s'accaparer de notre marais. Ils ont dit à la population de retourner le jour après. [...] Une contribution de 10.000 Frw ne peut pas être comparée avec une de 100.000 Frw. » Dans plusieurs cas, ceux qui avaient payé mais n'avaient pas reçu de terres en contrepartie, n'étaient pas remboursés quand ils voulaient récupérer leur argent.

Puis, ces 'riches' n'occupaient pas uniquement un bloc, mais des zones assez vastes. Nos interviewés nous donnèrent l'exemple d'une personne qui avait ainsi obtenu 8 hectares ; un autre investisseur avait besoin de « 13 jours avec une main-d'œuvre à temps plein de 40 personnes pour pouvoir récolter sa production dans le marais ». Un des participants à notre recherche travaillait pour l'ingénieur agronome de la coopérative – originaire

entièrement clair si ces 'militaires' font toujours partie d'une unité de l'armée, ou s'il s'agit de militaires démobilisés. Pour cela, nous mettons cette appellation entre guillemets.

²⁷ Peu après, plusieurs de ces paysans décidèrent de ne plus s'investir dans le marais, vu qu'ils ne pouvaient quasiment pas cultiver les terres en question à cause du risque permanent d'une inondation qui détruirait la récolte.

²⁸ Nous avons noté plusieurs récits racontant comment des gens avaient payé l'argent requis pour recevoir 2 ou 3 blocs, mais n'avaient reçu qu'un seul bloc dans la bonne partie du marais, et les autres dans le 'Darfour'.

de Kibuye (plutôt éloigné de l’endroit où nous nous trouvions) et ‘militaire’ – qui n’occupait pas moins de 170 blocs ! Un de nos interlocuteurs mentionnait la façon dont « les riches obtenaient beaucoup de blocs en inscrivant des personnes fictives qui n’existent pas réellement ». La main-d’œuvre travaillant pour ces gens touchait un salaire raisonnable de 1000 Frw par jour, ce qui était plus que ce qu’on pouvait recevoir dans les collines (de 600 à 700 Frw²⁹). Mais cette main-d’œuvre était constituée assez souvent de gens appartenant aux catégories très pauvres, qui cultivaient ces terres juste après la guerre et ne furent pas en mesure de payer leur inscription aux associations ou à la coopérative une fois que ces structures prirent le contrôle du marais. Un de nos interviewés se souvenait : « Ces riches embauchent des ouvriers. Nous aussi, nous avons travaillé pour eux. Le riche vient et cherche de la main-d’œuvre à qui il laisse ses terres. Après la récolte, il revient pour réclamer la production » (Groupe focal 2011). En dehors de tout ceci, le groupe ‘militaire’ prenait également une grande partie du marais, autrement dit 2 zones avec 104 blocs de terre. Comme les riches, ils embauchaient des ouvriers, et vendaient les récoltes. Un de nos participants expliquait de manière ironique que le groupe des ‘militaires’ était décrit comme des « partenaires de la coopérative » (Groupe focal, 2011).

Les problèmes qu’on nous a signalés concernant la gestion de la coopérative A n’étaient pas limités aux processus de distribution des terres, mais se rapportaient également à la façon dont la coopérative traitait ses membres réguliers lors du temps de la récolte. Effectivement, ceux qui avaient finalement pu sécuriser leur accès aux champs dans la partie non-Darfour du marais, étaient exposés à des problèmes spécifiques. Comme dans le système de la coopérative B, la coopérative A obligeait ses membres à alterner maïs et riz. Au moment de notre recherche en 2011, ces cultivateurs avaient été obligés de céder leur récolte de maïs à la coopérative à la fin de la saison. Même si la coopérative avait promis un prix entre 200 et 250 Frw le kilo (en comparaison des 400 Frw, moins 100 Frw de dépenses, à la coopérative B), le prix final était fixé à 80 Frw le kilo, juste un peu plus de la moitié du prix que les gens pouvaient obtenir à l’époque chez les commerçants individuels (150 Frw le kilo). Cependant, la coopérative n’avait pas pu « trouver le marché » pour vendre la production. Aussi avait-elle – sans consulter ses membres – décidé de transformer le maïs en farine pour éviter que la récolte ne finisse par se gâter. Les membres de la coopérative furent alors ‘invités’ à acheter cette farine avec l’argent que la coopérative leur devait encore, pour un prix de 300 Frw le kilo. Ironiquement, les non-membres pouvaient acheter cette même farine pour un prix plus bas, soit 250 Frw le kilo.

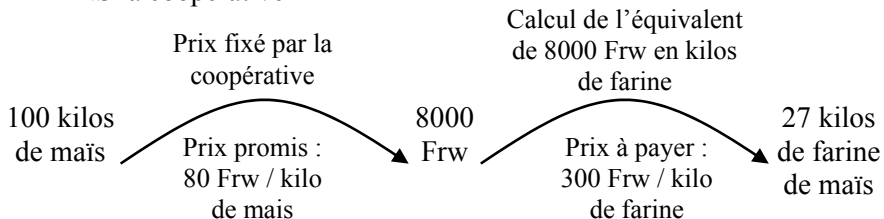
En pratique, ceci voulait dire qu’un membre de la coopérative, qui avait produit 100 kilos de maïs pour celle-ci, ne pouvait obtenir à peu près

²⁹ Pour donner une base de comparaison : un kilo de haricots coûtait 450 Frw au début de la saison, et de 250 à 300 Frw aux environs du temps de la récolte (Groupe focal 2011).

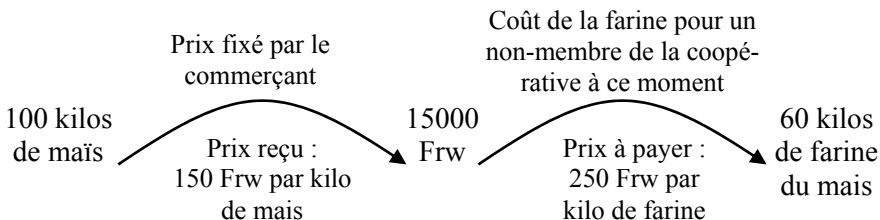
que 27 kilos de farine (et souvent, en réalité, même moins). Si ce même membre avait été autorisé à vendre lui-même le maïs aux commerçants locaux, et s'il avait ensuite utilisé le revenu de la vente à l'achat de farine auprès de la coopérative au vrai prix du marché (250 Frw le kilo), il aurait obtenu deux fois plus de farine (autour de 60 kilos) – voir Figure 1 pour plus de détails. De plus, les membres n'avaient généralement aucune notion de la manière dont était effectué le calcul concernant la transformation des épis de maïs en farine, et ainsi, ils n'avaient aucune idée non plus du nombre de kilos de farine auxquels qu'ils avaient droit. Certains membres, plus audacieux, s'étaient plaints si fort qu'ils avaient obtenu plus de farine que ce qui devrait leur être attribué selon ce calcul ; plusieurs, en revanche, avaient obtenu significativement moins.

Figure 1. Comparaison des prix payés et reçus dans et en dehors du système de la coopérative

Prix DANS la coopérative



Prix qu'on aurait pu obtenir EN DEHORS du système de la coopérative



Les membres de la coopérative étaient clairement désavantagés par ces règles qu'on leur imposait. À la suite à notre question consistant à savoir s'il y avait des gens qui essayaient d'emporter du maïs chez eux clandestinement, nous avons noté la conversation suivante qui s'est tenue dans un de nos groupes focaux :

- A: « Oh, mais ceux qui font ça perdent leurs terres de manière automatique. »
- B: « Oui, même si ton enfant est mal nourri, tu ne peux pas amener un seul épi à la maison. Parce que, si on est attrapé, on doit payer une amende de 50.000 Frw et on perd ses champs. »

- Nous: « Mais comment est-on attrapé ? »
 B: « Il y a des *gardiens* qui sont embauchés pour protéger la récolte quand elle est prête. »
 Nous: « Mais ces *gardiens* ne connaissent-ils pas les difficultés ici ? »
 B: « Oh, certainement. Mais ils travaillent pour gagner de l'argent. Et ils te dénoncent même s'ils sont au courant des conditions précaires. »
 Nous: « Combien sont-ils payés ? »
 C: « La coopérative nous oblige à payer 500 Frw par bloc pour le *gardiennage*, et la coopérative paie les *gardiens*. Nous ne connaissons pas leurs salaires exacts. »
 Nous: « Donc, pratiquement, ceci veut dire que vous payez pour assurer que vous ne volez pas vos propres récoltes ? »
 Tous: (Sur un ton ironique) « Oh, mais la production est la propriété de la coopérative. Nous sommes juste là pour planter, pour récolter, et pour enlever les mauvaises herbes. »

(Discussion d'un groupe focal, 2011)

Pour la récolte du riz dans la coopérative A, la production pouvait être rapportée à la maison (comme dans la coopérative B) jusqu'au moment de la réorganisation et de la redistribution des terres en 2009. Depuis lors, les gens doivent céder deux tiers au moins de leur production (avec un minimum pour différents types de blocs) à la coopérative. Pendant la saison précédant notre recherche de 2011, la coopérative avait fixé le prix à 180 Frw le kilo, dont 20 restaient dans les poches de la coopérative ; le prix promis aux paysans était donc de 160 Frw le kilo, tandis qu'à l'époque on pouvait obtenir 200 Frw par kilo auprès des commerçants locaux. De plus, les paysans ne recevaient leur argent que six mois plus tard. Ceux qui refusaient de céder leur production de riz à la coopérative étaient immédiatement chassés du marais.

Dans la partie 'Darfour' du marais, les gens qui cultivaient des haricots – et les récoltaient si les inondations n'avaient pas détruit toute la production avant la maturité – pouvaient amener leur récolte à la maison. Cependant, malgré le risque très grand d'échec de récolte, ces gens étaient néanmoins supposés payer les frais d'accès au marais. Sans cela, ils risquaient eux aussi l'expulsion.

Autour de 2010, de plus en plus de rumeurs circulaient, disant que la coopérative A était tombée en faillite. Les problèmes au plan de la gestion étaient tellement apparents qu'Eugène avait quitté son poste de président. Un nouveau comité s'était alors créé, changeant le nom de la coopérative en 'coopérative A bis'. Le nouveau comité demandait une reconnaissance légale auprès des autorités (une chose que la coopérative A n'avait jamais fait). Un nouveau président fut élu, apparemment à l'insu d'Eugène et de son 'groupe militaire'. Lors de nos recherches, on nous a déclaré, sans la moindre équivoque, qu'Eugène n'avait pas du tout apprécié cette 'manœuvre'. Par ailleurs, les espoirs étaient faibles que cette réorganisation de la

coopérative allait également mener à une réorganisation plus équitable de l'accès au marais. Il faut signaler que plusieurs membres du nouveau comité avaient déjà figuré dans celui géré par Eugène. Et, en général, comme la conversation suivante l'illustre, les gens étaient devenus plutôt cyniques quant à la façon dont fonctionnaient les membres d'un tel comité de coopérative :

- A: « Même si les militaires ne sont plus membres du comité, nous n'espérons pas retrouver nos terres dans le marais. »
- B: « Oh, mais si on les [les membres du nouveau comité] approchait avec de l'argent, on pourrait avoir ses champs car il y aurait des réorganisations du marais tout le temps. »
- C: « Oui, ils ont vraiment soif d'argent. Si vous avez 35.000 Frw, c'est sûr que vous aller avoir un champ. »
- Nous: « Vu que le marais est pleinement occupé, où est-ce qu'ils trouveraient ces champs ? »
- Tous: « Oh, mais ils pourraient certainement s'organiser de manière à trouver ces champs » (ceci dit sur le ton de la rigolade).

(Discussion d'un groupe focal, 2011)

3. **SYSTÈMES D'EXPLOITATION AGRICOLE MODERNE S'OPPOSANT À LA LOGIQUE DES PAYSANS DE PETITE TAILLE**

Ce cas d'étude est une illustration du fait que l'introduction d'un système agraire 'moderne' et plus 'professionnel' dans le marais n'y a pas nécessairement amélioré les conditions d'existence de tous.³⁰ Au contraire, les aspects techniques et organisationnels du nouveau mode de culture maraîchère ont introduit huit contraintes additionnelles pour les paysans de petite taille.

Tout d'abord, tandis que l'accès au marais dépendait précédemment surtout de la capacité physique de cultiver, le système coopératif a introduit deux nouveaux pré-requis pour accéder aux terres maraîchères : la capacité financière et les relations personnelles. Les paysans ont dû (et doivent toujours) payer des sommes relativement importantes pour entrer et rester dans les associations maraîchères (en première lieu) et les coopératives (depuis 2009). Ceci a souvent conduit à l'exclusion des catégories socio-économiques les plus pauvres. De plus, les processus de redistribution des droits fonciers – qui accompagnaient et continuent à accompagner ces réorganisations – ont souvent eu lieu de manière non transparente. Les élites locales et les paysans plus aisés, jouissant aussi de bonnes relations sociales, ont pu renforcer leur position avantageuse grâce à leur statut de *brokers* dans les multiples processus de réorganisation. Dans les deux coopératives A et B, il y a un manque

³⁰ Une conclusion similaire a été faite par VELDMAN, M., LANKHORST, M., *Socio-economic impact of commercial exploitation of Rwanda Marshes: A case study of sugar cane production in rural Kigali*, Rome, International Land Coalition, 2011.

patent d'une *ownership* locale dans le domaine de la gestion. Elles sont gérées par un comité composé d'un nombre limité de membres, lesquels ont un pouvoir extensif sur ce qui se passe en leur sein. C'est donc le comité qui prend toutes les décisions, et l'assemblée générale n'est convoquée que lorsqu'il ne reste qu'à « approuver ce que les chefs ont décidés » (Groupe focal 2011).

Deuxièmement, l'obligation de centrer la production sur une seule culture (culture de rente uniquement) implique un risque très réel, surtout en cas de maladies des plantes cultivées ou de problèmes climatiques. Les deux coopératives imposent certaines cultures et l'utilisation de certaines semences, et (pour autant que nous le sachions) n'ont pas prévu d'assurance. Après notre recherche faite en 2011, nous avons appris que, plus tard dans l'année, une terrible inondation avait détruit toute la culture du maïs. Pratiquement, ceci ne voulait pas seulement dire que les gens avaient perdu leurs récoltes, mais également qu'ils n'ont pas pu récupérer les dépenses que leur avaient occasionnées les semences et les fertilisants. De plus, les coopératives imposent généralement des cultures commerciales ayant de longs cycles de production. Ceci implique que les paysans pauvres ne peuvent plus utiliser leur production maraîchère pour assurer leur sécurité alimentaire, ce qu'ils faisaient dans le temps.

Troisièmement, la coopérative oblige les paysans à cultiver collectivement, et les récoltes sont (dans la plupart des cas) stockées par la coopérative. L'obligation de respecter un schéma de culture particulier est une contrainte importante pour les catégories de paysans pauvres, spécifiquement ceux dépendant d'un travail rémunéré, qui ne sont pas en mesure de respecter un tel schéma vu leur recherche incessante de petits boulots et d'argent pour survivre. En plus, l'obligation de céder leur récolte à la coopérative place les paysans dans une position vulnérable. Ainsi, dans le cas de la coopérative B, des promesses faites n'ont pas été respectées, et il leur a été impossible d'objecter quoi que ce soit. La position de négociation des paysans est extrêmement faible ; ils doivent accepter ce que les gestionnaires de la coopérative décident et il n'y a aucune transparence quant à la manière dont cette décision est prise. Les prix, par exemple, sont littéralement imposés et en aucun cas négociés.

Quatrièmement, la coopérative est supposée vendre la récolte collectivement sur le marché. La conviction implicite est que la coopérative sera en mesure de négocier un bon prix pour une vente en gros. Même si ce système marche dans certains cas (par exemple, le prix du maïs reçu par les paysans au sein de la coopérative B dépassait significativement celui du marché), d'autres coopératives ne sont pas capables de bien mener ces négociations. Ainsi, le prix payé aux membres peut être significativement en dessous du prix de marché (dans la coopérative A, par exemple). En outre, les prix des cultures sur les marchés locaux et régionaux changent très vite, et les coopératives n'opèrent pas toujours à une échelle suffisamment large pour surmonter ces fluctuations.

Cinquièmement, la réorganisation maraîchère est basée sur l'idée, bien ancrée généralement, que les coopératives seraient gérées de manière efficace. Tandis que la coopérative B semble en constituer un bon exemple, la gestion de la coopérative A a été une faillite totale. Les droits des paysans y étaient systématiquement bafoués, même s'ils avaient payé les frais d'entrée conformément aux règles. Ces gens étaient exploités de manière flagrante quand – malgré une bonne saison agricole – ils gagnaient moins qu'ils n'avaient investi. Et lorsque la corruption dans la gestion de la coopérative A avait finalement mené à une réorganisation structurelle, les paysans avaient perdu tout espoir d'être traités de manière correcte par le nouveau comité mis en place, celui donc de la coopérative A bis.

Sixièmement, la politique de monoculture a limité la variété des types de cultures auxquels les tenants d'exploitations de petite taille avaient accès. Effectivement, les paysans produisant moins de cultures différentes, dépendent des marchés pour s'en approvisionner. En même temps, la rareté ou le manque de certaines d'entre elles (surtout les cultures autres que celles dans lesquelles que la région se spécialise) implique que leurs prix grimpent sur le marché. Ajoutons que l'augmentation des prix alimentaires n'a pas été accompagnée d'un accroissement comparable des salaires de la main-d'œuvre. La sécurité alimentaire a donc diminué puisque les paysans dépendent de plus en plus d'un marché instable et volatil pour acheter une bonne part de leur alimentation, qu'ils trouvaient jadis sur leurs champs.

Septièmement, les paysans doivent s'insérer dans la logique propre aux coopératives en ce qui concerne l'approvisionnement des semences et des fertilisants. Dans la plupart des cas, il n'est pas permis d'utiliser une partie de la récolte comme réserve de semences pour la saison prochaine. On est par contre obligé d'acheter de la nouvelle semence, et les prix en sont naturellement fixés par la coopérative.³¹ Les paysans sont ainsi amenés à ne pas tenir compte des résultats des expertises locales, et forcés de se soumettre aux essais dans lesquels la coopérative décide de se lancer. Quand ces essais tournent mal, ce sont les paysans qui, une fois de plus, en pâtissent.

Et finalement, le cycle entier – de la production à la récolte collectives, au stockage, à la vente collective sur le marché, pour laquelle on attend que les prix soient élevés, jusqu'au paiement des paysans – le cycle entier, donc, prend beaucoup de temps. Cependant, les paysans – et surtout les groupes les plus pauvres – sont souvent confrontés à des besoins d'argent immédiats et ne peuvent pas se permettre un délai si grand. Ainsi, ils peuvent être obligés de s'endetter au cours d'une saison en empruntant des sommes qu'ils auront à rembourser avec intérêt à la fin de celle-ci, avec une nouvelle augmentation de leurs charges financières.

³¹ Sur ce même sujet, mais abordé de façon plus générale, voir PRITCHARD, M. F., "Land, Power and Peace: Tenure formalization, agricultural reform and livelihood insecurity in rural Rwanda", *Land Use Policy*, vol. 30, 2013, pp. 186-196.

Ces règles et conditions ont compliqué la culture dans le marais – particulièrement pour les gens pauvres. En conséquence, ces derniers sont souvent obligés de partir. Donc même dans le cas de la coopérative B – qui semblait être un cas exemplaire de gestion juste et transparente – la soi-disant 'performance impressionnante' doit être remise en perspective ; on ne peut perdre de vue l'exclusion de ceux qui n'ont pas été en mesure de payer les sommes leur donnant le droit d'entrer dans ce système coopératif. Dans le cas de la coopérative A, on l'a dit, l'exclusion était plus flagrante ; et les membres eux-mêmes étaient radicalement exploités.

Nous pouvons conclure que les réformes maraîchères ont contribué au renforcement des formes structurelles de pauvreté et d'inégalité tant au sein qu'au dehors de l'arène maraîchère. Les personnes ayant répondu à nos questions lors des interviews ont souvent fait référence à des catégories socio-économiques pré-existantes pour montrer l'écart entre ceux qui avaient profité du système (les plus riches) et ceux (déjà pauvres au départ) qui y avaient perdu lorsqu'ils avaient commencé l'utilisation et la redistribution de la terre dans les marais. Ceci illustre le fait que l'organisation 'moderne' de l'agriculture dans ces zones a aggravé les inégalités socio-économiques dans la société au sens large.

4. CONCLUSION : DES SYSTÈMES ALTERNATIFS D'AGRICULTURE MARAÎCHÈRE

L'un des défis majeurs du secteur agricole rwandais est de trouver des moyens de surmonter les difficultés agro-écologiques cruciales qui se font jour actuellement. Il faut notamment, dans le cas du Rwanda, chercher de façon impérative des modalités efficaces pour nourrir un pays déjà fortement surpeuplé. L'augmentation de la production et de la productivité des terres sont donc cruciales. Cependant, n'oublions pas que la majorité de la population dépend du secteur agricole pour sa survie. De plus, les opportunités d'emplois en dehors dudit secteur sont limitées. La stratégie actuelle de « croissance maximale » mène à un processus de développement futur fortement biaisé, ayant un potentiel limité de retombées utiles aux gens du pays même.

Un modèle de *croissance inclusive* devrait urgemment être exploré ; un modèle qui se base sur les connaissances et le renforcement des capacités des paysans gérant de petites exploitations. À notre avis d'humbles chercheuses, les autorités rwandaises devraient opter pour des politiques agricoles qui permettraient aux petits paysans d'y jouer un rôle central. En outre, il serait bon, croyons-nous, d'évaluer de manière plus approfondie le fonctionnement des coopératives : elles sont en puissance d'excellents mécanismes d'action collective, mais elles peuvent également, comme notre étude s'est efforcée de le montrer, se transformer en mécanismes d'exploitation et d'exclusion.

Spécifiquement pour les marais, nous plaidons en faveur de systèmes de cultures maraîchères plus diversifiées, dans lesquels des modèles

de production de subsistance peuvent coexister avec des modèles plus orientés vers le marché ou même la rentabilité à grande échelle, et dans lesquels en tout cas les paysans ne sont pas limités à un standard uniforme. Les politiques devraient donner au paysan individuel la liberté de choix entre une multitude d'options (sur base de leurs revenus et de leurs types de dépenses). Soit, au niveau basique : permettre l'agriculture de subsistance pure ; à un deuxième niveau : fournir des inputs techniques subsidiés, comme les semences et les fertilisants – en combinaison éventuelle avec un système d'assurance abordable ; au troisième niveau : promouvoir l'accès matériel aux marchés (routes, moyens de transport...) pour les paysans modestes ; au quatrième niveau : stimuler les stratégies collectives ancrées au plan local pour augmenter le pouvoir de négociation des acteurs de base quand ils se trouvent sur les marchés ; au cinquième niveau : stimuler des activités sources de valeur ajoutée, comme le stockage et la transformation. On devrait consacrer une attention particulière à l'accès des petits paysans aux marais – et surtout les groupes les plus pauvres et vulnérables.

Les marais étaient souvent considérés comme les greniers de la campagne rwandaise – dans le cas du marais ici étudié, on y faisait référence, ne l'oublions pas, comme à une 'Arabie Saoudite' pour accentuer sa richesse et son importance quant à l'apport de moyens de subsistance. Aujourd'hui, les marais ont été transformés en zones pilotes pour la modernisation agraire en concordance avec les politiques rurales. Un texte de la Stratégie de développement économique et de réduction de la pauvreté (EDPRS) dit clairement ceci : « À long terme, l'intensification agricole et le développement maraîcher devraient créer des jobs additionnels permanents pour les fils et filles de la génération actuelle des paysans. »³² Or, nous voyons qu'aujourd'hui la génération des petits paysans est poussée vers la partie la moins fertile du marais (cf. 'Darfour'), ou doit même quitter le marais de manière radicale. Ceci crée de la frustration et rend certaines personnes tellement *a quia* qu'elles aspirent ouvertement à un futur dans lequel les chances vont tourner, avec l'espoir que cela leur permettrait de revendiquer ce qu'ils considèrent toujours comme étant 'leurs terres'. Il est cependant peu certain qu'une telle transition serait forcément pacifique. Ambitionner un modèle de croissance plus inclusif nous semble donc crucial, non seulement pour la réduction de la pauvreté, mais également pour la stabilité et la paix à long terme au Rwanda.

Louvain-la-Neuve/Anvers, juin 2012

³² Traduit par nous à partir de l'anglais d'origine : « *In the long run, agricultural intensification and marshland development should create additional permanent jobs for the sons and daughters of the current generation of farmers* » (GdR, *Economic Development and Poverty Reduction Strategy 2008-2012*, op. cit., p. 66).

MARAIS PARTIE A

PAM réaménagement une partie du marais ; Eugène acquiert le contrôle sur le marais ; se présente comme 'broker' / 'propriétaire'.

Eugène quitte le marais après inondation : paysans locaux ré-exploitent le marais.

Eugène revient ; population doit travailler en associations liées à la coopérative A.

1997

1999

2003-2004

- Chaque association produit une certaine culture (individuelle / collectivement); monoculture.
- Accès aux associations sur base de la capacité de travailler, des moyens financiers (plusieurs types de contributions), et des connections sociales (!)
- Comparative avantage les mieux lotis (associations ayant beaucoup de terres et peu de membres / associations créées pour écartier les pauvres : frais d'accès trop importants).

Réorganisation

- Droits d'accès tout à fait modifiés ; frais immenses ; accès préférentiel donné aux élites locales.
- Récolte cédée à la coopérative, mais mauvaise gestion et pure exploitation des paysans.

2009

Coopérative 'en faillite'

- Nouveau comité qui obtient statut légal de la coopérative, - ceci sans un mot à Eugène.
- Pas d'espoir que le nouveau comité ne remette en cause la réorganisation de 2009.
- Peur des militaires.
- Cynisme des gens.

2011

MARAIS PARTIE B

Culture 'libre' dans cette partie du marais sur base de la capacité physique et des droits coutumiers ; assez d'espace pour tous.

2002

Alphonse arrive et obtient droit d'exploiter le marais auprès des autorités locales.

2006

Alphonse perd ses droits et, un an après, la gestion du marais passe à une coopérative B.

2007

- Paysans gardent les terres précédemment occupées par eux.
- Culture du maïs et obligation de vendre la récolte à Alphonse.

- Insertion dans la logique collective du gouvernement - création d'associations 'fantômes' ; frais d'accès excluent certains paysans.
- Différentes opinions sur le système d'Alphonse :
 - + Les uns : prix raisonnable, accès au crédit, on gardait ses terres, frais relativement limités.
 - Les autres : exploitation, promesses de prix non respectées

- Accès à la coopérative fort cher, les catégories très pauvres n'y ont plus accès ; moyens financiers deviennent très importants.
- Riches occupant plusieurs blocs, rumeurs de corruption en ce qui concerne l'attribution.

- 2011 : moins de controverses.
- Coopérative relativement bien gérée.
- Culture de propres champs, mais selon consignes de la coopérative.
- Récolte cédée à la coopérative mais pour un prix très favorable (maïs), ou ramenée à la maison (riz, haricots) ; possibilité de crédit.



MARAIS PARTIE A

1997 PAM réaménage une partie du marais ; Eugène acquiert le contrôle sur le marais ; se présente comme 'broker' / 'propriétaire'.

1999 Eugène quitte le marais après une grande inondation : paysans locaux ré-exploitent le marais.

2003-2004 Eugène revient ; population doit travailler en associations liées à la coopérative A.

- Chaque association produit une certaine culture (individuelle / collectivement) ; monoculture.
- Accès aux associations sur base de la capacité de travailler, des moyens financiers (plusieurs types de contributions), et des connexions sociales (!)
- Comparative avantage Les mieux lotis (associations ayant beaucoup de terres et peu de membres / associations créées pour écartier les pauvres : frais d'accès trop importants.)

Réorganisation

- Droits d'accès tout à fait modifiés ; frais immenses ; accès préférentiel donné aux elites locales.
- Récolte cédée à la coopérative, mais mauvaise gestion et pure exploitation des paysans.

Coopérative 'en faitilite'

- Nouveau comité qui obtient statut légal de la coopérative, - ceci sans un mot à Eugène.
- Pas d'espoir que le nouveau comité ne remette en cause la réorganisation de 2009.
- Peur des militaires.
- Cynisme des gens.

1997

1999

2003-2004

2009

2011

2002

MARAIS PARTIE B

Culture 'libre' dans cette partie du marais sur base de la capacité physique et des droits coutumiers ; assez d'espace pour tous.

Alphonse arrive et obtient droit d'exploiter le marais auprès des autorités locales.

- Paysans gardent les terres précédemment occupées par eux.
- Culture du maïs et obligation de vendre la récolte à Alphonse.

2006

2007

Alphonse perd ses droits et, un an après, la gestion du marais passe à une coopérative B.

- Insertion dans la logique collective du gouvernement - création d'associations 'fantômes' ; frais d'accès excluent certains paysans.
- Différentes opinions sur le système d'Alphonse :
 - + Les uns : prix raisonnable, accès au crédit, on gardait ses terres, frais relativement limités.
 - Les autres : exploitation, promesses de prix non respectées

- Accès à la coopérative fort cher, les catégories très pauvres n'y ont plus accès ; moyens financiers deviennent très importants.
- Riches occupant plusieurs blocs, rumeurs de corruption en ce qui concerne l'attribution.

- 2011 : moins de controverses.
- Coopérative relativement bien gérée.
- Culture de propres champs, mais selon consignes de la coopérative.
- Récolte cédée à la coopérative mais pour un prix très favorable (maïs), ou ramenné à la maison (riz, haricots) ; possibilité de crédit.